

Paul Buclin

Gardien de la mémoire

Manon Kolodziejczyk | SEPTEMBRE 2025

C'est dans la maison de Paul que nous nous sommes donné rendez-vous. Entre les rayonnages chargés d'ouvrages de la Société des Horlogers de Genève et ses trésors personnels, nous avons vécu un instant rare et riche en émotions.

À 76 ans, Paul Buclin incarne la mémoire vivante de la SHG. Horloger de métier, formé à l'école d'horlogerie de Genève avant de passer par Rolex puis de consacrer 40 ans de carrière chez Patek Philippe - où il a participé au mythique calibre 89, longtemps considéré comme la montre la plus compliquée du monde - il a aussi joué un rôle moins visible mais essentiel : celui de gardien des archives de la SHG.

Ces documents, patiemment conservés au fil des décennies, ont transité par des mains attentives avant de finir chez lui, à l'abri dans son atelier.

« J'ai simplement fait ma part », dit-il avec modestie. Pourtant, sans sa vigilance, une partie de l'histoire horlogère genevoise aurait pu sombrer dans l'oubli. Aujourd'hui, ces archives sont en cours de numérisation pour être rendues accessibles à tous, preuve que la passion et la rigueur d'un homme peuvent préserver des siècles de savoir-faire.

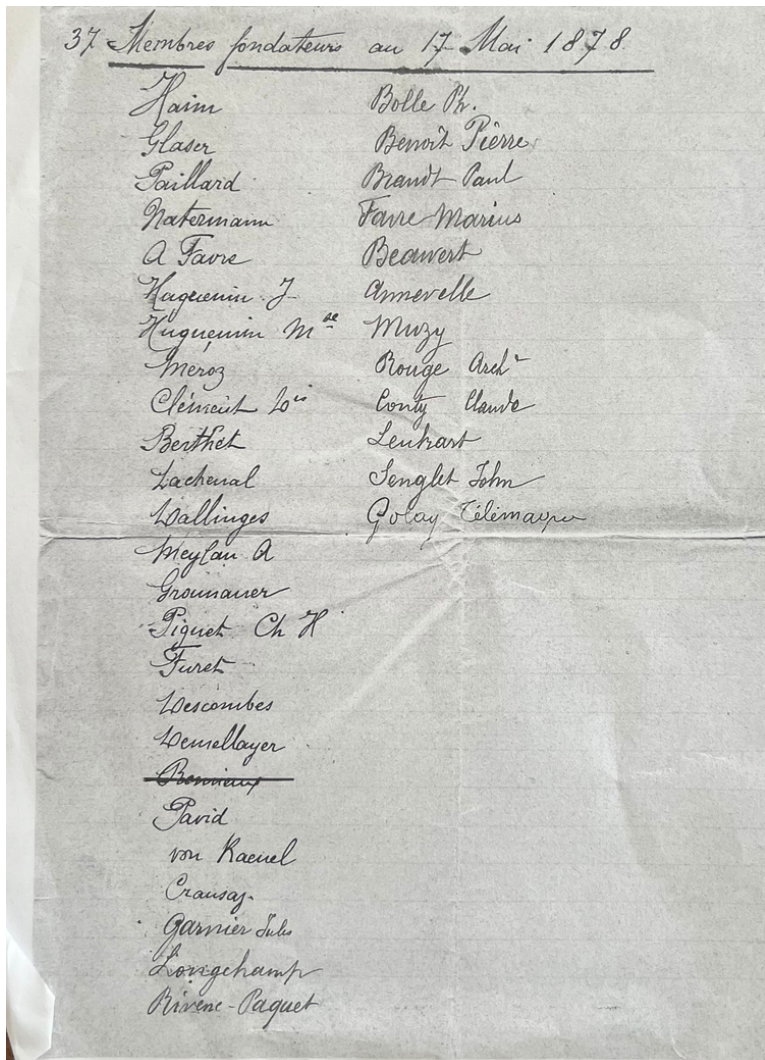


Paul Buclin, l'un des gardiens des archives de la SHG
Crédit photo: Manon Kolodziejczyk



La bibliothèque de Paul Buclin
Crédit photo: Manon Kolodziejczyk

Sa carrière, qui s'étend sur plusieurs décennies, l'a mené au sein de prestigieuses maisons horlogères, offrant ainsi un témoignage vivant de l'évolution du métier d'horloger et de l'industrie dans son ensemble. Au-delà de son expertise professionnelle, Paul est également un témoin privilégié de l'Histoire. Ses anecdotes, riches et variées, offrent un éclairage unique sur les grands événements qui ont marqué son époque, liant ainsi intimement l'histoire de l'horlogerie à celle du XXe siècle.



Liste des membres fondateurs de la SHG, 17 Mai 1878,
Copie d'Archives de la SHG

Aux origines de la Société des Horlogers : les membres fondateurs

Le 17 mai 1878, trente-sept hommes fondaient la Société des Horlogers de Genève. Trente-sept noms, inscrits noir sur blanc dans un document conservé précieusement. Parmi eux, une curiosité : une signature barrée, celle d'un membre qui se ravisa au dernier moment. Pourquoi ? Le mystère reste entier, mais l'anecdote illustre bien que l'histoire d'une institution s'écrit aussi dans ses hésitations.

Ces fondateurs n'étaient pas seulement des artisans, mais des pionniers soucieux de défendre leur métier. Dans les archives, on retrouve leur volonté de structurer une communauté, de transmettre des savoirs et de protéger la réputation de l'horlogerie genevoise. Plus qu'une simple association, ils posaient les bases d'un réseau de solidarité et de transmission qui perdure encore aujourd'hui.

La Société des Horlogers, témoin et soutien à travers les crises

En feuilletant les archives, un fil rouge se dessine avec évidence : la Société des Horlogers a toujours été bien plus qu'un simple cercle de passionnés. Elle incarne un véritable pilier pour la communauté horlogère, apportant soutien, protection et vision, notamment en période de turbulence.

Lors de la grande crise horlogère, alors que des familles entières se retrouvaient brutalement privées de revenus et qu'aucune sécurité sociale ou assurance-chômage n'existait encore, la Société n'est pas restée spectatrice. Elle a fait preuve d'une créativité et d'une solidarité remarquables, organisant, par exemple, une loterie et diverses initiatives pour soutenir les plus démunis. Ces actions, soigneusement documentées dans les archives, témoignent d'une institution profondément ancrée dans la responsabilité sociale et humaine de sa communauté.

Mais son rôle ne se limite pas à l'entraide en temps de crise. La Société des Horlogers s'est aussi engagée dans la protection et la valorisation de l'excellence horlogère genevoise. La défense du poinçon de Genève, symbole de qualité et d'authenticité, illustre parfaitement cette mission. L'institution s'est également mobilisée face aux bouleversements technologiques, tels que l'arrivée du quartz, qui menaçait l'identité et le savoir-faire traditionnels de la région.

À travers ces actions, les archives révèlent une Société proactive, attentive et visionnaire. Loin de se contenter d'observer les changements, elle a accompagné les professionnels de l'horlogerie, défendu les standards d'excellence et préservé l'âme genevoise de ce métier unique. Elle reste, aujourd'hui encore, le témoin vivant d'une histoire faite de passion, de résilience et de solidarité.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DES HORLOGERS DE GENÈVE

But et composition de la Société.

ART. 1. La Société a pour but l'étude et la défense des intérêts généraux de l'industrie horlogère à Genève, ainsi que des intérêts des horlogers. Elle s'occupe en même temps des questions relatives au développement de l'enseignement supérieur de l'horlogerie.

ART. 2. Elle se compose de membres actifs et honoraires.

De l'admission des membres.

ART. 3. La Société reçoit membre actif toute personne s'occupant manuellement de la fabrication de l'horlogerie, sans distinction des parties professées par les candidats.

ART. 4. Pourront être admis comme membres honoraires les personnes qui se seront intéressées à la Société ou qui lui auront rendu des services.

ART. 5. Pour être admis membre actif, il faut :

- a) Être présenté par deux Sociétaires ;
- b) Être agréé par le Comité ;
- c) Avoir acquitté à l'avance le droit d'entrée.

Comité.

ART. 6. Le Comité est nommé par l'Assemblée générale des sociétaires. Le vote a lieu au bulletin secret. Il se compose de sept membres, savoir :

- Un Président.
- Un Vice-président.
- Un Trésorier.
- Un Secrétaire.
- Trois membres.

Le Comité est élu pour le terme d'une année, ses membres sont immédiatement rééligibles.

ART. 7. Le Président et le Secrétaire sont élus nominativement par l'Assemblée générale.

Les autres membres se répartissent leurs charges.

Attributions du Comité.

ART. 8. Le Président surveille la marche de la Société, préside les Assemblées générales et se charge de la correspondance extérieure.

Il reçoit les réclamations et les rapports, il les soumet au Comité et veille à ce que le but de la Société soit le plus consciencieusement atteint.

ART. 9. Le Vice-président est chargé des mêmes attributions que le Président ; il ne les revêt qu'en cas d'empêchement de ce dernier.

ART. 10. Le Trésorier tient un compte exact des dépenses et des recettes de la Société. Il n'est autorisé à effectuer un paiement qu'après avoir reçu le visa du Président.

ART. 11. Le Secrétaire rédige les procès-verbaux et, sur l'ordre du Président, convoque le Comité et les Assemblées générales ou ordinaires.

Il tient la correspondance intérieure de la Société.

ART. 12. Le Comité se tient à la disposition des membres qui s'adressent à lui pour recevoir des renseignements relatifs à la connaissance de travail ou d'emplois disponibles à repourvoir.

ART. 13. Il est du devoir des membres de la Société de mettre le Comité à même de fournir ces renseignements, lorsque ce sera en leur pouvoir.

ART. 14. L'un des membres du Comité, désigné à cet effet, est chargé de tenir un registre sur lequel seront inscrits l'offre et la demande et cela sous le sceau de la plus absolue discrétion.

ART. 15. Le Comité est en outre chargé d'organiser aussi fréquemment qu'il se pourra des cours d'instruction mutuelle se rapportant à l'horlogerie.

Des Assemblées.

ART. 16. Une Assemblée générale aura lieu chaque année dans la première quinzaine d'octobre. Il y sera donné lecture du rapport sur la marche et les exercices de la Société pendant l'année. Il y sera procédé à l'élection du Comité suivant le mode indiqué à l'art. 6.

ART. 17. D'autres Assemblées générales pourront être convoquées sur la demande motivée du quart des membres actifs ou lorsque le Comité le jugera urgent.

ART. 18. Pour chaque Assemblée générale, les membres seront prévenus par le Secrétaire, au domicile qu'ils auront indiqué.

ART. 19. Les Assemblées générales ne peuvent être fréquentées que par les membres de la Société. Les membres honoraires n'y ont que voix consultative.

Des Réunions.

ART. 20. Une réunion familière aura lieu chaque semaine aux lieux et jours adoptés par l'Assemblée générale sur la proposition du Comité. Tout Sociétaire peut, sous sa responsabilité, y introduire des personnes étrangères à la Société.

ART. 21. Ces réunions ont pour but les communications et entretiens familiers entre les Sociétaires et les assistants.

ART. 22. Lorsqu'une communication aura été annoncée à l'avance au Président, les membres seront avisés du sujet par le Secrétaire. Ces communications auront lieu, sauf exception, aux local, jour et heure désignés pour les réunions ordinaires.

Cotisations.

ART. 23. Le montant du prix d'entrée et celui de la cotisation sont fixés par l'Assemblée générale, ainsi que le mode de perception.

Démissions. — Radiations.

ART. 24. Tout membre démissionnaire doit aviser le Président de son intention. Le Comité accordera la démission si le démissionnaire est en règle avec la Caisse.

ART. 25. Tout membre donnant lieu à des plaintes motivées de la part d'un ou de plusieurs membres de la Société sera cité devant le Comité, lequel soumettra le cas à une Assemblée générale, s'il y a lieu.

Révision des Statuts.

ART. 26. La révision totale ou partielle des Statuts aura lieu toutes les fois que la demande en sera faite en Assemblée générale par le quart des membres actifs.

Ainsi fait et adopté en Assemblée générale, à Genève, le 17 Mai 1878.

Le Comité :

Conrad HAIM, *Président*.
John HUGUENIN, *Vice-président*.
John NATERMANN, *Secrétaire*.
Marc GLASER, *Caissier*.
Alexis FAVRE.
Charles PAILLARD.
Constant MÉROZ.

NB. Pour tous renseignements s'adresser à
MM. John HUGUENIN, boulevard de Plainpalais, 18.
Charles PAILLARD, rue Kléberg, 27.
Marc GLASER, quai des Bergues, 11.

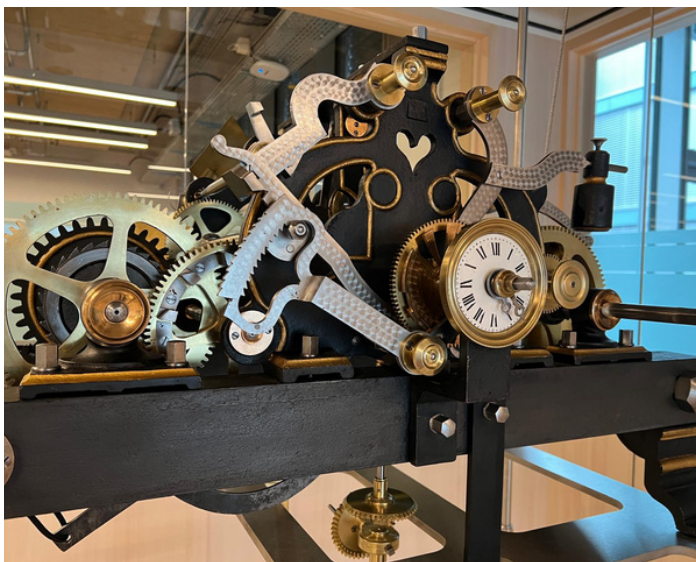
Anecdotes insolites des archives horlogères

Les archives de la Société des Horlogers regorgent de récits inattendus, parfois légers, parfois profondément symboliques. L'un des plus fascinants concerne une horloge singulière, conçue non pas par une maison mais par les membres eux-mêmes. À une époque où la plupart des mouvements d'horloges provenaient d'Allemagne, les horlogers genevois, marqués par le contexte des guerres et soucieux d'indépendance, décidèrent de fabriquer leur propre pièce.

Ce projet collectif aboutit à la création d'une horloge unique, fruit d'un savoir-faire partagé et d'une volonté de résistance économique et culturelle. Trop coûteuse à reproduire, elle resta sans descendance. Mais l'exemplaire originel fut préservé et, bien des années plus tard, restauré par un élève de l'École d'Horlogerie dans le cadre d'un mémoire. Aujourd'hui encore, elle figure dans l'inventaire de la Société des Horlogers - inscrite symboliquement pour un franc - et demeure conservée dans les locaux de l'école. Témoignage tangible d'une époque où l'on unissait les talents pour affirmer une identité horlogère genevoise.

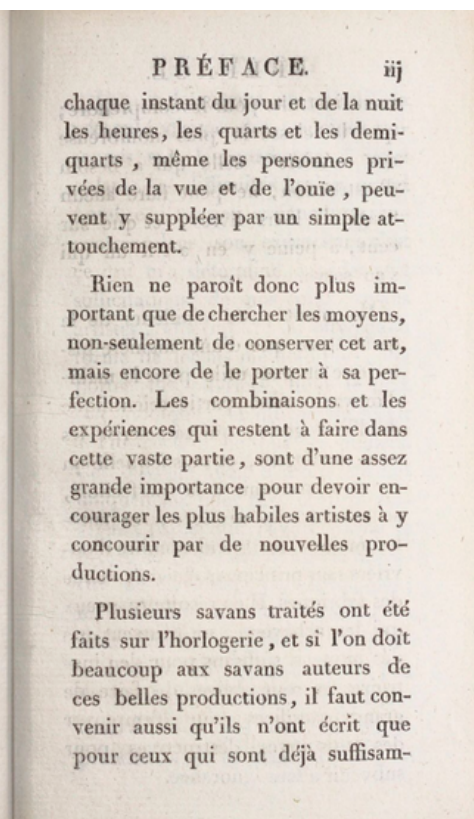
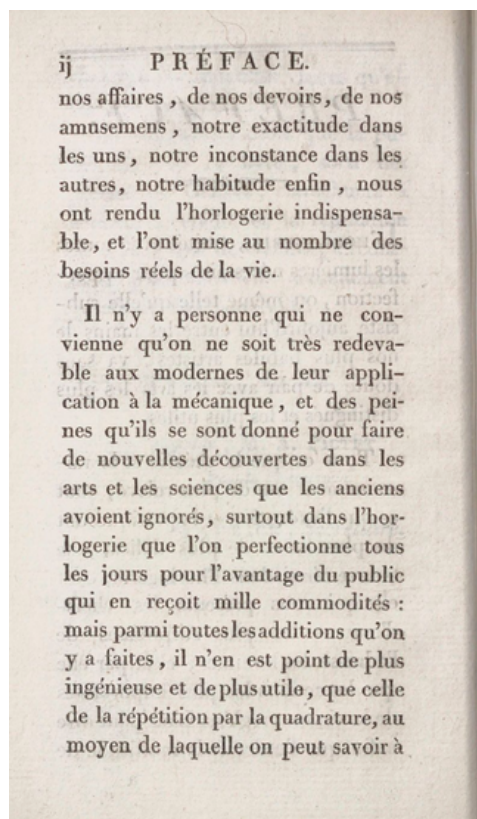
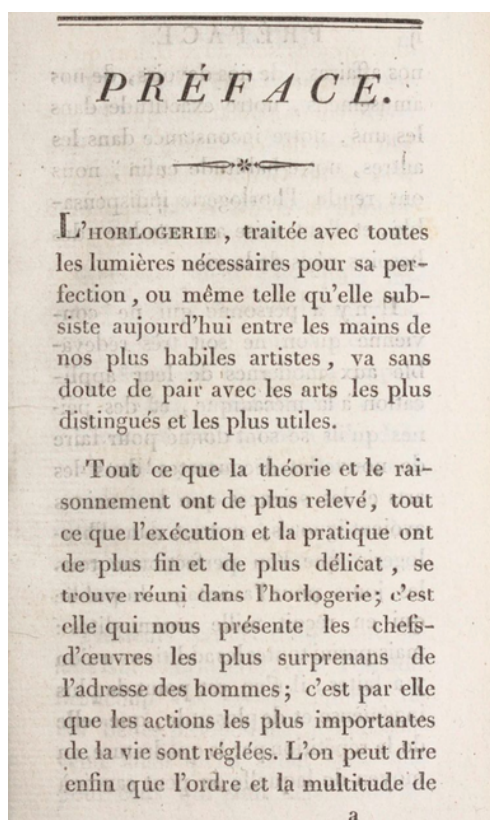
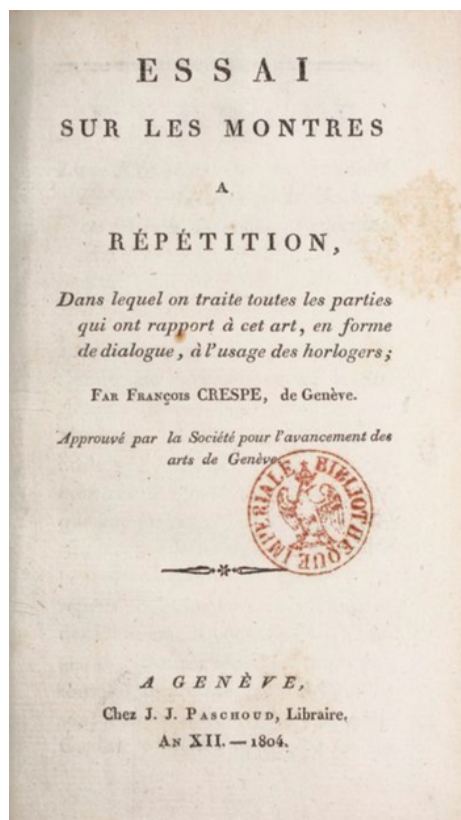


Affiche du musée de l'horlogerie et de l'émaillerie de Genève marquant les montres légendaires de Patek Philippe, dans l'atelier de Paul Buclin.



Horloge collective de la SHG, conservée à l'École d'Horlogerie de Genève et récemment restaurée par un des élèves.

Les archives racontent aussi des histoires plus inattendues. Comme en 1959, lorsqu'une conférence portait déjà sur la traversée de la rade de Genève : pont ou tunnel ? "Un serpent de mer qui traverse les décennies" raconte Paul. Ces conférences et ces sorties continuent d'avoir lieu aujourd'hui, proposant aux membres de la SHG des aventures et rencontres uniques : comme cet engouement de la part des membres de la Société au sujet d'une visite nocturne de l'aéroport de Genève. Les membres ont pu observer le remplacement des dalles de béton de la piste unique, un spectacle rare qui aurait réuni des dizaines d'horlogers émerveillés.

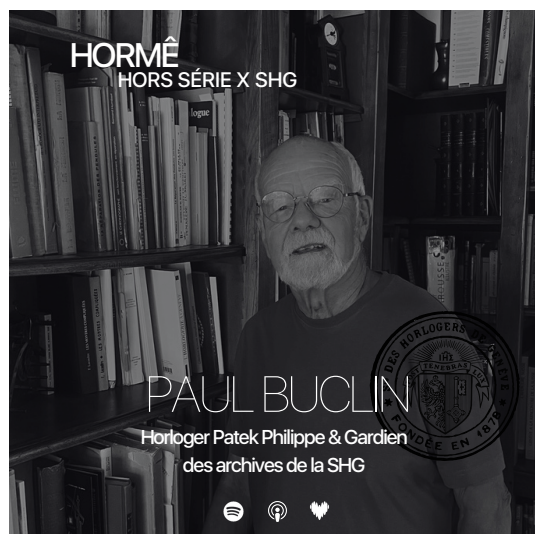


Toujours plongés dans les archives de la SHG, nous consultons l'ouvrage de Monsieur François Crespe, *Essai sur les montres à répétition*, publié en 1804. Dans la préface, l'auteur insiste à nouveau sur l'importance du lien entre l'horlogerie et les arts. Par une série de phrases presque poétiques, il rappelle combien la mesure du temps s'entrelace avec la vie humaine : nos affaires, nos devoirs, nos amusements, jusqu'à nos habitudes les plus intimes. L'horlogerie, dit-il, est devenue « un besoin réel de la vie ».

Crespe souligne également que les découvertes modernes, fruits de la mécanique et des sciences, perfectionnent chaque jour l'horlogerie au bénéfice du public. Parmi toutes ces avancées, il célèbre particulièrement l'ingéniosité de la répétition par la quadrature, qui permet de connaître les heures, quarts et demi-quarts même dans l'obscurité, au simple toucher. L'horlogerie devient alors non seulement un art de précision, mais aussi un art d'inclusion, permettant aux personnes privées de la vue ou de l'ouïe de percevoir le temps. Enfin, l'auteur rappelle que conserver et perfectionner cet art est un devoir, et que les combinaisons encore à inventer doivent stimuler les horlogers à produire toujours davantage. Ainsi, au-delà de la technique, Crespe confère à l'horlogerie une dimension presque philosophique : celle d'un art qui accompagne la société, reflète ses besoins, et témoigne d'une quête incessante de beauté et d'utilité.



Paul Buclin recherche des anecdotes dans ses copies d'archives de la SHG
Crédits: Manon Kolodziejczyk



Pour en savoir plus: découvrez l'interview complet de Paul Buclin auprès du Podcast HORMÊ - Raconter votre histoire - Hors Série avec la SHG.

Ces anecdotes, qu'elles soient grandes ou petites, rappellent que l'horlogerie dépasse le simple cadre d'un métier : c'est une véritable communauté vivante, curieuse de tout, prête à se rassembler autour d'un projet commun ou à s'émerveiller devant l'ingéniosité d'un chantier de génie civil. C'est une mémoire collective précieuse, que Paul Buclin et ses prédécesseurs ont su préserver pour les générations futures.

Pour découvrir l'intégralité de cette histoire et plonger plus profondément dans ces archives, rendez-vous sur votre plateforme d'écoute préférée (Spotify, Deezer, Apple Podcast) et recherchez le podcast HORMÊ - Raconter votre histoire, épisode PAUL BUCLIN - Gardien des archives de la SHG.

Un grand merci à Paul pour son accueil chaleureux et pour m'avoir ouvert, en partie, les trésors des archives de la SHG. Merci également à Lukas Gisler, président de la SHG depuis 2021, pour sa confiance, et merci aux membres de la SHG, ainsi qu'à tous ceux qui auront eu la curiosité de lire cet article jusqu'au bout.